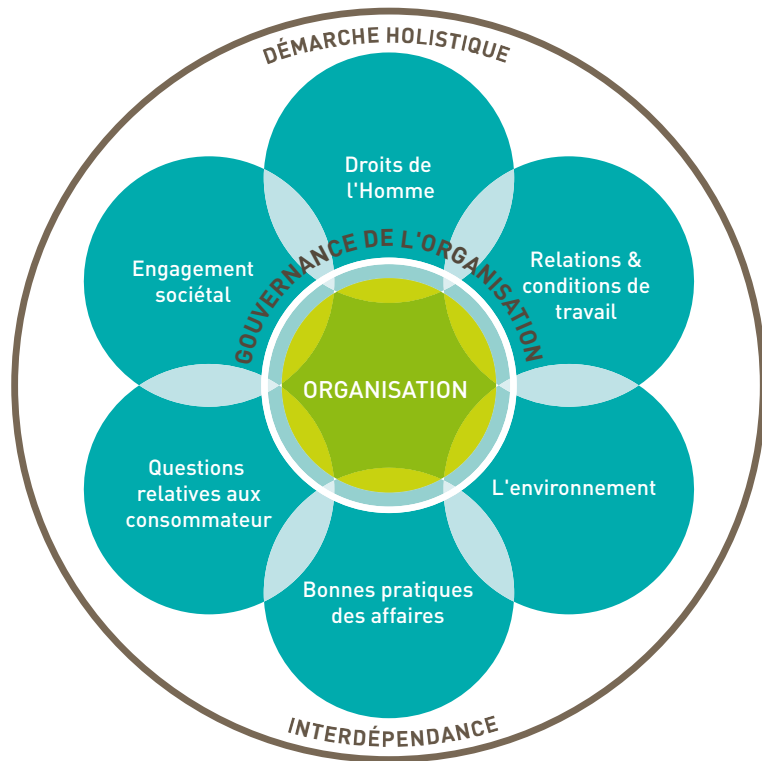


LES QUESTIONS CENTRALES DE L'ISO 26000



INVITATION CONFÉRENCE

« DE L'ADOPTION D'UNE NORME
DE RESPONSABILITÉ SOCIALE
DES ENTREPRISES À SA MISE
EN ŒUVRE - ISO 26000 »



CHAMBRE DES SALAIRES
LUXEMBOURG

CONFÉRENCE ANIMÉE PAR LE PROFESSEUR JACQUES IGALENS

Jacques IGALENS, Professeur agrégé à l'Université des Sciences Sociales Toulouse I. Chercheur dans le Laboratoire Interdisciplinaire de Recherche sur les Ressources Humaines et l'Emploi de l'Université de Toulouse I. Ancien Président de l'Institut International de l'Audit Social (IAS).



Professeur
Jacques IGALENS

La Chambre des salariés a le plaisir de vous inviter à la

CONFÉRENCE

« DE L'ADOPTION D'UNE NORME DE RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES À SA MISE EN ŒUVRE - ISO 26000 »

mercredi 22 septembre 2010 à 18h30

Lieu : Cité Bibliothèque – Médiathèque Municipale (ancien Ciné Cité)
3 rue du Génistre | L-1623 Luxembourg

PROGRAMME : 18H30 - 20H00

- *Accueil des participants*
- *Mot de bienvenue par Jean-Claude REDING,
président de la CSL*
- *Intervention du Professeur Jacques IGALENS*
- *Questions-Réponses*

La conférence sera suivie d'un cocktail.

Objectif de la démarche

L'objectif de la démarche vise à offrir aux entreprises, mais également à des associations ou des administrations publiques un cadre de référence systématique et cohérent avec ses valeurs afin qu'elles puissent évoluer vers un mode de gestion socialement responsable.

Cette démarche consiste à établir un inventaire structuré des initiatives internes en matière de responsabilité d'entreprise et à développer une approche systémique intégrant les dimensions des risques vis-à-vis de l'environnement naturel, des travailleurs, des consommateurs et des populations locales.

Avantages de la démarche

Elle permet :

- de créer un avantage concurrentiel, d'améliorer son positionnement ainsi que son image sur le marché, parmi le public et parmi les employés, et d'assurer une meilleure maîtrise des risques environnementaux, sociaux et de sécurité-santé en diminuant les coûts liés à ceux-ci ;
- d'offrir une source de progrès en poussant à la réflexion sur l'organisation du travail (gain de temps, meilleure gestion des ressources humaines et équipements) et d'améliorer l'efficacité opérationnelle ;
- de contribuer à optimiser les ressources pour satisfaire les parties prenantes (clients, riverains, personnes au travail, actionnaires, État, assureurs, direction, groupes de pression...).